

Mairie de Pecqueuse

Bienvenue à Pecqueuse

Guide de la Ville



Edition 2021

Édito

Bonjour à toutes et tous,

L'année 2020 restera comme une année marquée par une pandémie dont personne pour l'instant n'a pu maîtriser la portée. Les vaccins arrivent ce qui nous donne un grand espoir. 2021 sera l'année de sa maîtrise : nous l'espérons tous. Cette crise sanitaire a et aura des répercussions dans le domaine économique, psychologique, financier ... C'est donc à nous tous de nous serrer les coudes pour surmonter au mieux les difficultés présentes et à venir ; il faut se montrer optimiste pour cette année nouvelle.

Dans l'ensemble, hommes et femmes de ce pays ont été respectueux des consignes demandées. Pensons localement à nos entreprises, salariés, indépendants, commerçants, restaurants tous frappés de la même façon. L'équipe que vous avez choisie au mois de mars dernier commence à développer son programme et poursuit ses objectifs. Si les nouvelles contraintes du moment peuvent ralentir certains projets, nous faisons en sorte que cela ait le moins d'impact possible. Il faut avancer et préparer l'avenir.

La rénovation des réseaux l'assainissement sont en cours et vont se poursuivre en 2021. Le chantier de la nouvelle STEP est presque terminé, ce qui prouve notre volonté de réaliser les investissements indispensables pour préparer notre commune et répondre aux besoins de la population. Les élus travaillent aussi sur d'autres projets qui, nous l'espérons, verront le jour dès 2021. Il faut prendre le temps nécessaire pour les mener au mieux et les adapter aux moyens financiers dont nous disposons. Les associations ont dû de nouveau suspendre leurs activités en novembre, nous espérons qu'elles pourront les reprendre dans les meilleures conditions et les plus brefs délais possibles.

Cette année, nous n'avons pu organiser la traditionnelle cérémonie des vœux : c'est un vrai regret mais le respect des consignes pour protéger chacun est resté la priorité. Que chacun retrouve ses activités et ses projets avec la plus grande liberté possible le plus tôt possible c'est ce que je nous souhaite collectivement.

Prenez soin de vous.



**J e a n -
D e l a î t r e**

Maire de Pecqueuse

M a r c

Vice-président de la Communauté de communes du pays de Limours délégué aux Finances et à la Mutualisation.

Guide édité par la ville de Pecqueuse

Directeur de la publication : Jean-Marc Delaître - Rédacteur : Anthony Lozachmeur - Photographes : La ville de Pecqueuse et photos libres de droits adobestock - Création graphique et mise en page : Anthony Lozachmeur - Imprimerie : La communauté de communes du Pays de Limours

Table des matières

La Ville de Pecqueuse	1
Histoire de la Ville	
Le territoire	
Pecqueuse et la Communauté de Communes du Pays de Limours	
Découvrir ma mairie	2
Les services municipaux	
Nous contacter	
Démocratie locale	
Cadre de vie	5
Voisinage, nuisances sonores, réglementation...	
Urbanisme	
Affaires civiles	6
Actes divers et citoyenneté	
Solidarité	7
Affaires sociales	
Famille	7
Affaires scolaires	
Culture, sports et loisirs	8
Espace Lecture	
Associations	
Numéros utiles	9
Plan de la Ville	10

La Ville de Pecqueuse



Histoire de la Ville

L'origine du nom Pecqueuse n'est pas sûre. On trouve la forme « Pescusa » au XII^e, issu sans doute d'un mot latin ; ou bien y-a-t-il un lien avec le vieux « piqueux » rabatteur de chasse, car la forêt de Rambouillet s'étendait vraisemblablement jusqu'ici. La création du village de Pecqueuse daterait du début du XII^e siècle, à la suite des dona-

tions faites au prieuré clunisien de Longpont-sur-Orge, vers 1100 et 1105, par deux frères, Pierre et Simon Castel. D'où la création d'une ville neuve, sur ces terres.

Ravagé lors de la guerre de Cent Ans, le village était alors constitué de quelques bâtiments agricoles regroupés autour de son église. Par la suite, le village devient la propriété de la famille Cousteau de la Barrère ; puis, en 1748 Jacques de Chavannes, alors conseiller du roi et seigneur de Limours héritera des terres et du titre de Seigneur de la paroisse de Pecqueuse et patron de son église.

Mort en 1786, son corps repose dans l'église du village. Le marquis Jacques Auguste de Poilloué de Saint-Mars, sera le dernier seigneur de Pecqueuse. Le développement de la population au XIX^e siècle est lié à l'accroissement de l'agriculture dans le Hurepoix et la Beauce. Une distillerie d'alcool de betterave est alors créée et fonctionnera jusqu'en 1967.

Le territoire

La commune de Pecqueuse est située sur le plateau du Hurepoix, en limite nord-ouest du département de l'Essonne, à 35 kilomètres de Paris - avant la loi du 10 juillet 1964, la commune faisait partie du département de Seine-et-Oise). La Ville couvre une superficie de 740 ha et compte plus de 550 habitants. Sa localisation à proximité de Limours (1,5km) a favorisé une urbanisation résidentielle relativement importante. Elle est composée de deux quartiers principaux : le village et le hameau de Villevert, au sud de la commune.

Le territoire communal compte également plusieurs lieux



de vie, autour de fermes, comme celle de Fromenteau, ainsi qu'un quartier récent limitrophe de Limours, les Pompiers. A quelques minutes du Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le village bénéficie d'un environnement naturel rare, fait d'espaces boisés et de surfaces cultivées qui offrent une bouffée d'air pur et de campagne à quelques pas de la capitale.

Sa situation géographique est caractérisée par son appartenance à une région agricole et boisée. La commune fait partie d'une vaste plaine agricole ponctuée de bois, vestiges de l'écharpe forestière reliant les forêts de Fontainebleau et de Rambouillet :

- au nord, les coteaux boisés de la Prédecelle
- et au sud-est, les coteaux boisés qui descendent vers le ruisseau Blin.

Le bourg s'est installé au nord-est du plateau central le long du chemin qui est devenu la RD 24. Il est formé d'un centre ancien comptant quelques bâtiments ruraux et les principaux équipements publics, qui se sont étendus linéairement le long de la RD 24 et de la rue du Lavoir, et de trois lotissements situés entre Limours et la partie ancienne le long de la RD 24, les Fromentins, les Sorbiers et les Clématites. Il s'étire d'est en ouest sous forme de village-rue et s'est cependant épaissi, sur le plateau, au nord de la RD 24 en direction de la Prédecelle.

Ainsi, le bourg de Pecqueuse s'est structuré autour du noyau ancien. Compte tenu de la quasi absence de mitage, le bourg est bien délimité dans l'espace, ce qui lui confère une identité propre. Quant au hameau de Villevert, situé au bord du plateau sud de la commune, il présente une structure urbaine alignée, alternant habitat ancien et récent. Le territoire communal est bordé par six communes limitrophes : Boullay-es-Troux, Les Molières, Limours, Choisel, Bullion, Bonnelles.

Pecqueuse et la Communauté de Communes du Pays de Limours

Pecqueuse appartient à l'arrondissement préfectoral de Palaiseau et est membre de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL). Créée par l'arrêté du préfet de l'Essonne du 17 décembre 2001, mise en œuvre au 31 décembre 2001, cet établissement public de coopération intercommunal est né de la volonté des élus locaux de mettre en commun des compétences,



des ressources et des moyens permettant le développement et l'aménagement du territoire en garantissant une meilleure qualité de service à l'usager.

Cette entité comprend 27 435 habitants et regroupe 14 communes : Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Limours, Pecqueuse, Saint-Jean de Beaugard, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse.

La CCPL est administrée par un conseil communautaire composé de 34 membres, dont un élu pescusien également membre du bureau communautaire : Jean-Marc DELAÎTRE (Vice-président délégué aux Finances et à la Mutualisation) - Maire de Pecqueuse.

La communauté de communes exerce, la conduite des actions d'intérêt communautaire. Parmi ses compétences on peut citer :

- La politique en faveur de l'emploi,
- Le développement économique,
- L'aménagement et la politique locale de l'habitat,
- L'aide aux associations locales,
- Les transports,
- La gestion des déchets ménagers et assimilés,
- L'assainissement,
- Le plan Climat air énergie.

CCPL

615, rue Fontaine de Ville 91640 Briis-sous-Forges

Tel : 01 64 90 79 00

Courriel : accueil@cc-paysdelimours.fr

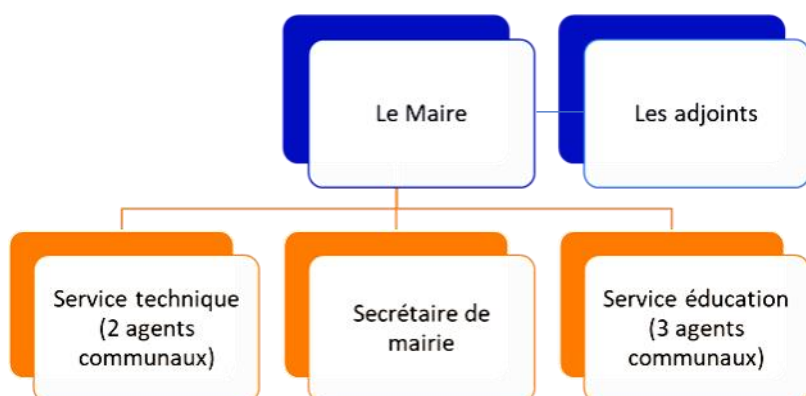
Découvrir ma mairie

Les services municipaux

Les services municipaux sont placés sous l'autorité du maire et par délégation des adjoints. Six agents communaux assurent au quotidien l'entretien et le bon fonctionnement de la commune.



L'ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX



Nous contacter

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC*

Lundi 9h00-12h00 & 14h00-18h00

Jeudi 9h00-12h00 & 14h00-18h00

Vendredi 9h00-12h00 & 14h00-18h00

*sous réserve de modifications

Les élus vous reçoivent sur RDV

CONTACTER LA MAIRE

01 64 91 01 39

courriel : secretariat@pecqueuse.fr
Site internet : mairie-pecqueuse.fr

CONTACT

Monsieur DELAÎTRE Jean-Marc - Maire
portable : 06 40 56 87 75
courriel : mairie@pecqueuse.fr

Monsieur BOYER Stéphane - Maire adjoint
en charge de l'urbanisme
portable : 06 03 11 97 65

Madame KHIR Marion - Maire adjointe en
charge des finances
Portable : 06 03 11 72 95

Monsieur DROUET Claude - Maire adjoint
en charge des travaux
Portable : 06 31 21 24 95

Démocratie locale

LE MAIRE

Jean-Marc DELAÎTRE

Vice-président de la Communauté
de communes du pays de Limours
délégué aux Finances et à la Mutua-
lisation

maire@pecqueuse.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL

Chargé de vous représenter, le conseil municipal prend toutes les décisions concernant la commune sauf lorsqu'une loi ou un texte prévoit que c'est le maire qui a autorité pour décider seul.

Parmi ses principales attributions, le conseil vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), décide des travaux, gère le patrimoine communal, etc. en se réunissant au moins une fois par trimestre.

Les conseillers municipaux élus lors des élections municipales de 2020 sont :



Jean Marc DELAITRE
Maire



Stéphane BOYER
1er Maire adjoint en
charge de l'urba-
nisme



Marion KHIR
2 ème Maire ad-
jointe en charge des
finances publiques



Claude DROUET
3 ème Maire adjoint
en charge des tra-
vaux



Cristina ANDREI



Philippe BORNAND



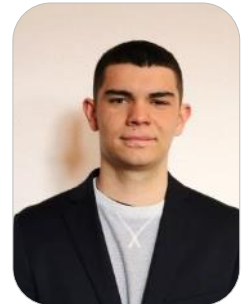
Monique COUTURIER



Patrice DARAGON



Antoine DEZWARTE



Armand DOUIN



Betty GASCARD



Sandrine PINTO



Caroline SOPARNOT



Jean François SOR-
NEIN



Catherine THIROUIN

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

**CAO (Commission Appel Offres)**

Jean-Marc DELAÎTRE : Titulaire
Stéphane BOYER : Titulaire
Marion KHIR : Suppléante
Claude DROUET : Titulaire
Patrice DARAGON : Suppléant
Cristina ANDREI : Suppléante

FINANCES

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Marion KHIR
Claude DROUET
Antoine DEZWARTE
Patrice DARAGON
Catherine THIROUIN
Armand DOUIN

TRAVAUX VOIRIE

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Marion KHIR
Claude DROUET
Jean-François SORNEIN
Antoine DEZWARTE
Patrice DARAGON
Catherine THIROUIN

URBANISME

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Marion KHIR
Claude DROUET
Jean-François SORNEIN
Antoine DEZWARTE
Patrice DARAGON
Philippe BORNAND
Caroline SOPARNOT
Armand DOUIN

ATTRIBUTION LOGEMENT

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Marion KHIR
Claude DROUET
Monique COUTURIER
Sandrine PINTO
Caroline SOPARNOT

ENFANCE

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Marion KHIR
Antoine DEZWARTE
Catherine THIROUIN
Sandrine PINTO
Cristina ANDREI

AFFAIRES SOCIALES

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Marion KHIR
Claude DROUET
Béatrice GASCARD
Patrice DARAGON
Monique COUTURIER
Catherine THIROUIN
Caroline SOPARNOT
Cristina ANDREI

SPORTS LOISIRS

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Patrice DARAGON
Monique COUTURIER
Cristina ANDREI

DEVELOPPEMENT DURABLE

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Marion KHIR
Claude DROUET
Jean-François SORNEIN
Philippe BORNAND
Armand DOUIN

COMMUNICATION

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Patrice DARAGON
Monique COUTURIER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Marion KHIR
Jean-François SORNEIN
Antoine DEZWARTE
Patrice DARAGON

CCID (Commission Communale Impôts Directs)

Jean-Marc DELAÎTRE
Stéphane BOYER
Marion KHIR
Claude DROUET
Jean-François SORNEIN
Monique COUTURIER

SIA (Syndicat Intercommunal de l'Assainissement)

Jean-Marc DELAÎTRE : Titulaire
Stéphane BOYER : Suppléant
Marion KHIR : Suppléante
Claude DROUET : Titulaire

SIAL (Syndicat Intercommunal Hydraulique et de l'Assainissement)

Jean-Marc DELAÎTRE : Titulaire
Claude DROUET : Suppléant

Comité Syndical du SYORP (Syndicat de l'Orge)

Jean-Marc DELAÎTRE : Suppléant
Claude DROUET : Titulaire

Comité Syndical du SIREDOM (gestion déchets et ordures ménagères)

Stéphane BOYER : Suppléant
Marion KHIR : Titulaire



Cadre de vie

Voisinage, nuisances sonores, réglementation...

La qualité de vie au quotidien est affaire de tous. S'il existe une réglementation en matière d'urbanisme et de vie en collectivité, c'est également en adoptant une conduite citoyenne de « savoir-vivre ensemble » que nous assurons collectivement un quotidien agréable à tous, pour tous.

ANIMAUX :



Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique. Les chiens doivent y être tenus en laisse. Il est défendu de laisser les animaux domestiques fouiller dans les récipients ou containers disposés pour les ordures ménagères. Le port d'une muselière est obligatoire sur la voie publique et dans les espaces publics

pour les chiens de catégories 1 à 2. Leur détention est par ailleurs soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire.

L'accès des bâtiments publics, stade, cimetière est interdit aux animaux. Les propriétaires sont tenus de laisser leurs chiens effectuer leurs déjections canines uniquement dans les caniveaux. Toute déjection effectuée sur un espace public doit être immédiatement ramassée par le gardien de l'animal. Une amende de 400 euros sera faite en cas de flagrant délit.

NUISANCES SONORES :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à moteur thermique ou électrique, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Interdits les dimanches et jours fériés.

HAIES ET PLANTATIONS :

Les plantations en bordure de la voie publique doivent respecter les dispositions du code de l'urbanisme. Les branches et racines s'avanciant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou son représentant au droit de la limite de propriété.

A défaut d'exécution, cette opération peut être effectuée d'office par la commune aux frais du propriétaire après mise en demeure. Les feuilles provenant d'une propriété

privée tombées sur le domaine public doivent être ramassées sans délai par le propriétaire ou son représentant.

DÉCHETS :

Les conteneurs destinés à la collecte des déchets doivent être sortis le plus tard possible avant le passage de la benne, et rentrés le plus tôt possible après son passage. Ils doivent être tenus en bon état de propreté. Le dépôt des déchets en vrac (sacs plastique, emballages, déchets verts, etc.) est interdit.

- Ordures ménagères : mercredi après-midi,
- Papiers et emballages : mercredi matin,
- Déchets végétaux : mercredi après-midi semaines impaires (du 10 mars 2021 au 1er décembre 2021),

Siredom

63 rue du Bois Chaland - 91090 Lisses

Tel : 01 69 74 23 50

Courriel : ecocitoyen@siredom.com

ENCOMBRANTS :

Le service « encombrants » est ouvert à tous. Chaque enlèvement est facturé 30€. Il est gratuit pour les personnes handicapées et pour les personnes âgées de + 65ans. Collecte des encombrants uniquement sur rendez-vous au 09 78 08 24 25 ou sur collecte@siredom.com

DÉCHETTERIES :

Bonnelles, route de Villevert : tél. 01 30 88 46 15 ou Briis-sous-Forges, route d'Inwilliers. Tel : 06 82 38 06 76

BRÛLAGE :

Par arrêté préfectoral, il est interdit toute l'année.

TROTTOIRS :

Les propriétaires riverains ou leurs représentants sont responsables de l'entretien du trottoir sur toute sa largeur au droit de leur façade en toute saison. A ce titre, ils doivent : balayer, désherber et rentrer les poubelles le plus rapidement possible. En Hiver, la neige doit être enlevée le plus rapidement possible. Les saletés déplacées ne doivent pas être mises au caniveau (risque de bouchage des bouches avaloirs) mais ramassées et traitées comme les autres déchets.

LES VOIES COMMUNALES :

Tout dépôt ou projection sur la voie publique d'objets, substances et détritiques, de quelque nature qu'ils soient, sont interdits sur le territoire de la commune de Pecqueuse en dehors du cadre réglementaire de la collecte des déchets. Il est interdit d'apposer des affiches, quelles qu'elles soient, sur la voie publique, excepté aux emplacements réservés à cet effet.

CIRCULATION :

La circulation en ville est limitée à 30 kms/h en ville. Des contrôles radars peuvent être réalisés par la



LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT :

Il est interdit de polluer le réseau d'assainissement avec des produits chimiques notamment phytosanitaires qui perturbent la Station de Traitement des Eaux Polluées (STEP) et son bon fonctionnement. Ces produits doivent être apportés en déchetteries. Les masques chirurgicaux et les lingettes désinfectantes ne doivent pas être jetés dans les caniveaux ni dans les toilettes !

Urbanisme

Vous envisagez de construire une maison, une piscine, une extension, un abri de jardin, de changer les menuiseries extérieures, poser des fenêtres de toits, faire un ravalement de façade, etc. il faut déposer une demande de permis ou une déclaration préalable de travaux en mairie.



La délivrance de cette autorisation permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme en vigueur.

Retrouvez les principales démarches administratives et les formulaires sur service-public.fr (rubrique Logement >Autorisations d'urbanisme).

Les documents relatifs à l'urbanisme (règlement du Plan local d'urbanisme, plans de zonage) sont disponibles sur le site de la commune (mairie-pecqueuse.fr). Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser directement auprès de la mairie.

Affaires civiles

Actes divers et citoyenneté

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES :

La commune n'est plus en mesure de délivrer ces documents. Vous pouvez déposer vos demandes dans n'importe quelle mairie rattachée au réseau national biométrique y compris dans un département différent de votre lieu de domicile. Les mairies équipées du dispositif à proximité : LES ULIS ou GIF-SUR-YVETTE.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales. Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une

année d'élection cette démarche est à accomplir avant une certaine date limite. Un formulaire est à remplir et vous devez apporter les documents suivants :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, EDF, téléphone...)

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN MI-NEUR :

Un enfant mineur français voyageant seul à l'étranger doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST). L'AST est un formulaire établi et signé par le titulaire de l'autorité parentale. La copie d'une pièce d'identité du parent signataire doit être jointe au formulaire. Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Plus de renseignements sur service-public.fr (rubrique Papiers - Citoyenneté >Certificat, copie, légalisation et conservation de documents).

RECENSEMENT :

Les jeunes filles et les jeunes hommes qui ont l'âge de 16 ans doivent se faire recenser au cours des trois mois de l'anniversaire de leur naissance. Présentez-vous en Mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une attestation vous sera remise.

Vous serez convoqué pour effectuer la journée défense et citoyenneté. À l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera remis. Les données du recensement serviront à l'inscription automatique sur les listes électorales. Attention, conservez ce document ainsi que votre attestation de recensement. Ils vous seront indispensables pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEPC, BAC, permis de conduire, etc.)

ACTES CIVILS :

Les demandes et modifications d'actes de naissance, de décès, de mariage se font auprès de la mairie.

MARIAGE :

Un livret mariage contenant des informations sur les pièces constitutives du dossier de mariage est à retirer en mairie. En cas de dossier incomplet une date de mariage ne pourra être fixée. Dans tous les cas, le dossier doit être constitué au moins 2 mois avant la date du mariage et déposé à la mairie.



Solidarité

Affaires sociales

Afin de venir en aide aux personnes en difficulté ainsi qu'aux personnes âgées la ville :



- Offre un repas annuel en fin d'année civile pour les pescusiens âgés de plus de 65 ans. Pour les personnes ne pouvant se déplacer au repas annuel pour raison de santé, est remis un colis de Noël.
- Assure la livraison des repas à domicile sauf pendant les vacances scolaires et les mercredis. Les repas sont à commander auprès de la mairie.

Le dispositif de téléassistance VITARIS est pris en charge à 100% par le conseil départemental de l'Essonne.

Service NOA (Favorise le bien vieillir et le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans)

77 Rue du Perray

91 160 BALLAINVILLIERS

Antenne de Limours

Place du Gymnase

Numéro unique 01 69 80 59 72

Prochainement

Avec le Transport à la Demande se déplacer, Consultez, réservez, voyagez facilement !

La Communauté de Communes du Pays de Limours facilite vos déplacements sur le territoire grâce à un service de Transport à la demande
Plus d'informations au Service Transports de la CCPL
01 64 90 69 89 / transports@cc-paysdelimours.fr

Famille

Affaires scolaires

ADRESSES UTILES

Maison départementale de la Solidarité

6 rue des Millepertuis

91940 Les Ulis

Tel : 01 64 86 11 10

Permanence le vendredi matin au CCAS de Limours sur RDV

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (C.N.A.V)

Pour échanger avec un conseiller Appeler le 3960 (0.06

€/mn+ prix de l'appel) ou le 09 71 10 39 60

Démarches sur le site

<https://www.lassuranceretraite-idf.fr>

Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H)

93 rue Henri Rochefort

91000 EVRY

Tel : 01 69 91 78 00

Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R)

11 place du Général de Gaulle

91470 LIMOURS

Tel : 01 64 91 11 84

Association pour la Visite à Domicile (A.V.A.D)

Marie Solange MARCHAIS

Tel : 01 64 91 23 00

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SERGE CARO

L'école est composée de deux classes, une garderie et une B.C.D. (bibliothèque centre documentaire). Les deux classes accueillent les enfants de la PS au CM2, pour un effectif d'environ 37 élèves. La garderie accueille les enfants maternelle et primaire à partir de 7h30 et jusqu'à 19 heures tous les jours d'école et le mercredi.

Adresse : rue des Pâquerettes

Tel : 01 64 91 16 75

Mail : 0910346g@ac-versailles.fr

COLLÈGE- LYCÉE

Pecqueuse dépend du collège et du lycée de Limours :

Collège Michel Vignaud

Rue d'Arpajon

91470

LIMOURS

Tel : 01 64 91 11 70

Lycée Jules Verne

49 Rue d'Arpajon

91470 LIMOURS

Tel : 01 64 91 60 30



CENTRES DE LOISIRS

Toutes les informations sur les centres de loisirs sont accessibles auprès de la CCPL. Renseignements et inscriptions Secrétariat ACM : 01 64 90 73 82 / centredeloisirs@cc-paysdelimours.fr

Culture, sports et loisirs

ESPACE LECTURE

Annie et Évelyne vous accueillent tous les samedis matin de 10h à midi, dans l'ancienne mairie. Un café vous est proposé, le temps de consulter les centaines d'ouvrages qui sont accessibles au public.
espace.lecture@pecqueuse.fr



Associations

VILLAGE ÉVASION

Association culturelle, de loisirs.
Contact : Monique MOISY
Tel : 01 64 91 15 07 ou 06 86 34 25 47
armandmoisy@wanadoo.fr

ASP SECTION FOOT

Tel : 01 64 91 48 16
asp@lpiff.fr

ASP SECTION TENNIS

Monsieur FOULFOIN Frédéric
Tel : 01 64 58 66 39
frederic.foulfoin5@orange.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE HECTOR BERLIOZ

Monsieur DURAND Dominique
Tel : 06 52 39 98 96
musique.pecqueuse.free.fr

**LES ÉCOLIERS DE PECQUEUSE**

Association favorisant la rencontre et l'échange entre habitants.
ecoliersdepecqueuse@gmail.com

LES MÉTIERS D'ANTAN EN HUREPOIX

Monsieur BALLOT Alain
Tel : 06 03 66 19 79

SPEED K'RZ EVENT

Pilotage de modèle réduit sur circuit électrique.
La Grange St Clair
Tel : 06 67 74 96 15 ou 09 83 08 23 39
krz-event@orange.fr

ASSOCIATION A CORPS ET A COEUR

Cours de remise en forme pour adultes, Improvisation, Expression corporelle et rythmique pour enfants et adultes.
Tel : 01 64 91 27 42 ou 06 87 19 18 84
acac@free.fr



Numéros utiles



Accueil sans abri	115
Appel d'urgence Européen	112
Cancer Info Service	0 810 810 821
Centre anti-poison	01 40 05 48 48
Drogues Info Service	0 800 231 313
EDF - dépannage	0 810 333 091
Écoute Alcool	0 811 913 030
Enfance maltraitée	119 appel gratuit 24h/24h
GDF SUEZ - dépannage	0 810 433 091
Gendarmerie de Limours	01 64 91 00 30
Hôpital d'Orsay (urgences adultes)	01 69 29 75 63
Hôpital d'Orsay (urgences pédiatriques). Du Lundi au vendredi de 9h à 19h (fin des admissions à 17h30).	01 69 29 76 06
LYONNAISE DES EAUX - urgences	0 810 883 883
Police Nationale	17
Pompiers	18
SAMU	15
SOS Médecins	0 826 889 191
Suicide Écoute	01 45 39 40 00
Violence conjugale	39 19

Plan de la ville



CENTRE D'INTERET	LEGENDE	INDEX DES RUES		
1 Eglise	Voie principale	Rue des Bleuets D2	Les Framboisiers C3	Les Pommiers E7
2 Mairie	Voie secondaire	Rue des Bois F2	Rue des Fromentins F5	Rue de la Pradelles C3
3 Espace lecture	Sentier pedestre	Rue de bonnelles D2	Grande rue B1	Rue de pr D3
4 Ecole	Zone communale	Le Chemin Vert G7	Rue de Malassis G2	Rue des Rochettes G2
5 Ensemble sportif Claude Daragon	Zone boisée	Rue du Chemin Vert D4	Rue de la mare F1	Les Rosiers E5
6 Salle Claude Daragon	Centre d'intret	Les Clématites E5	Cour margot C3	Sente C3
7 Espace A. Sala n		Impasse Deschamps C3	Passage des Pquerettes C2	Rue des Sorbiers E4
8 Cimetière		Rue des forges les bains E4	Rue des Pquerettes C2	Rue Traversière E5
9 Zone industrielle				

Mairie de Pecqueuse

PLACE DE LA MAIRIE
91470
PECQUEUSE

Téléphone : 01 64 91 01 39

Courriel : secretariat@pecqueuse.fr

